

Saint-Étienne, le 13 mars 2020

L'inspecteur d'académie, directeur académique des
services de l'éducation nationale de la Loire

à

Mesdames et messieurs les directeurs d'école
Mesdames et messieurs les professeurs des
écoles

S/c de mesdames et messieurs les inspecteurs de
l'éducation nationale

IENA

Affaire suivie par :
Cyril THOMAS

Téléphone :
04 77 81 41 71

Télécopie :
04 77 81 41 18

Mél. :
ce.ia42-iena@ac-lyon.fr

Adresse :
11, rue des docteurs Charcot
42023 Saint Etienne cedex

En référence : Circulaire n° 2020-056 du 28-2-2020.

Pièces jointes : mot aux parents / Tutoriel « ma classe à la maison ».

Le président de la République dans le cadre des mesures de prévention liées à la non propagation du Covid 19 a décidé de fermer les écoles. Les écoles n'accueilleront plus les élèves à partir du lundi 16 mars. Les enseignants à l'école sont engagés dans la mise en œuvre de la continuité pédagogique.

Les directeurs et directrices de chacune des écoles sont chargés du lien de proximité. En premier lieu, ils relayeront aux adjoints, personnels ULIS et remplaçants les informations. Tous les personnels rattachés à une école rejoignent cette école et contribuent à la mise en œuvre de cet enseignement à distance.

Les personnels remplaçants missionnés sur des remplacements longs continuent leur action dans la classe auprès de leurs élèves.

Les enseignants assureront la communication avec les familles par tous les médias possibles. Dès aujourd'hui, il est urgent de mettre à jour les coordonnées mail des familles. A ce titre un mot joint au parent est à coller dans les cahiers de liaison.

Les inspecteurs et inspectrices avec les personnels formateurs du département déploieront un protocole d'accompagnement pour s'assurer que chacun puisse s'approprier les outils et tirer parti au mieux de leur potentialité au service de la mise en activité de l'élève.

La continuité pédagogique :

L'enseignant en charge de la classe assure l'organisation et la planification du travail. Les activités proposées s'appuieront sur les acquis existants, révisions et entraînement. L'enseignant peut avoir recours à l'offre CNED complétée d'activités qui permettent de garantir à l'enfant le maintien de son activité élève. Un pas à pas est joint à cette note pour avoir recours à cette offre CNED.

Il est de plus demandé d'utiliser la classe virtuelle par la plateforme CNED ou autres dispositif. Par cette action, le lien et les échanges entre l'enseignant et ses élèves prennent une autre forme et permettent d'assurer un suivi. Cela fera l'objet d'un échange lors des réunions des directeurs.

Vous pouvez dès à présent vous connecter à La présentation « Ma classe à la maison » : <https://www.youtube.com/watch?v=QaeLMKh2fBQ>

Ressources de la Direction Académique du Numérique Educatif (plateforme CNED, guide professeurs, élèves...) : <http://dane.ac-lyon.fr/spip/Ma-Classe-a-la-Maison>

Les outils propres de l'établissement ENT et autres, outils habituels sont à utiliser en priorité. Les manuels scolaires constituent aussi un très bon outil pour assurer la continuité pédagogique. Ils pourront ainsi être dans les familles pour travailler à distance.

A la fin de la classe ce soir, les élèves repartent avec leurs affaires scolaires, leurs manuels, les fichiers et autres outils que vous jugeriez nécessaires.

Les situations particulières d'enfants :

Pour les familles non dotées d'outils informatiques et aux familles qui en feraient la demande, les exercices pourront être tirés et distribués.

Il est important qu'aucun enfant ne soit oublié. Les enseignants coordonnateurs ULIS, les enseignants coordonnateurs UPE2A et personnels des pôles ressources veilleront à proposer une offre pleinement individualisée et devront partager avec les équipes enseignantes leurs productions dans chacune des écoles.

Calendrier des opérations de mise en œuvre et communication avec les familles :

Lundi : Information et accueil des familles, distribution nécessaire des outils. Appropriation des outils, planification des opérations.

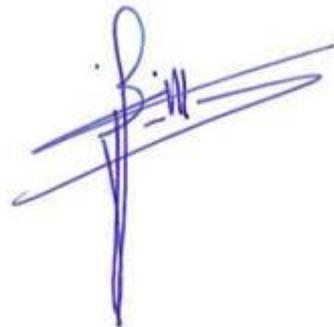
Mardi au plus tard : réunion des directeurs

La situation des personnels :

Les enseignants en situation de confinement sur attestation du médecin ou par nécessité de garde d'enfant du fait de la fermeture des écoles réaliseront ce travail à domicile.

La période qui s'ouvre relève du défi et nécessite la mobilisation de toutes les expertises pour que chaque élève conserve un lien avec l'école. L'enjeu d'éducation dans ce contexte de pandémie oblige à inventer à se construire de nouvelles démarches et ouvrir des perspectives. Vos ingéniosités, les innovations devront être partagées.

Les mesures seront actualisées en fonction des évolutions et consignes.



Jean-Pierre BATAILLER